

TP 51 : Les conséquences possibles d'un accident vasculaire cérébral

On cherche à déterminer si Monsieur H pourra continuer à exercer son métier d'aiguilleurs du ciel après son AVC. Dans le premier document nous apprenons que ce métier requiert une bonne vue et une bonne dextérité au niveau des mains. Le second nous explique qu'il faut superposer un IRM anatomique avec un IRM fonctionnelle pour nos observations.

Pour faire cela il faut le logiciel EduAnatomist. Nous comparons donc alors la fonctionnalité sensorielle (dans le lobe pariétal), l'activité de l'aire visuelle (dans le lobe occipital et l'activité de l'aire du mouvement (situé à l'arrière du lobe frontal) de Monsieur H avec celui de patients sain n'ayant pas subi d'Avc et ne souffrant pas de trouble fonctionnels. **Attention le cerveau est une commande contra-latéral.**

Si Monsieur H pourra continuer d'exercer son métier seulement si il ne présente pas de déficit par rapport au patient n'ayant pas fait d'AVC suite à celui-ci.